



Règlement du Prix Pierre Cardin du film court musical.

Définition et objet

Le Prix du film court musical Pierre Cardin se déroulera du 24 au 30 juillet 2022 dans le cadre du Festival de Lacoste, dans le Vaucluse. Il est organisé par Pierre Cardin Evolution.

Il a pour objectif de promouvoir les créateurs de comédies musicales du monde entier. Pour ce faire, le festival programmera 7 films courts choisis par un comité de sélection. Chacun de ces 7 films sera présenté chaque soir en avant-programme d'un long métrage musical. Il n'y aura que des projections physiques, aucune diffusion en ligne.

Conditions d'inscription

Tout film d'animation, de fiction, de documentaire, expérimental de genre comédie musicale terminé depuis le 1er janvier 2019 et de moins de 15 minutes.

Il est possible d'inscrire plusieurs films. La participation est gratuite. Un courriel de confirmation de réception sera adressé à l'expéditeur. Les ayants droit s'engagent à ne pas retirer leur film après confirmation de leur sélection au festival.

Le formulaire d'inscription doit être rempli et envoyé au plus tard le 20 juin 2022. Les résultats de la sélection seront communiqués par courriel aux candidats le 30 juin 2022.

Matériel et sous-titrage

Les modalités d'envoi des copies de projection des films sélectionnés seront indiquées aux personnes concernées une fois la programmation établie. Le festival demande obligatoirement un fichier vidéo du film de bonne qualité (voir fiche d'inscription) ainsi que la liste des dialogues originaux et d'un fichier des sous-titres anglais.

Les copies des films seront chargées sur le serveur FTP du festival ou envoyées par voie postale. Elles devront parvenir au festival avant le 5 juillet 2022. Seules celles en parfait état de diffusion seront acceptées.

Envoi des films : le transport des films sera à la charge de l'expéditeur.

Retour des films : le festival retournera les fichiers avec les sous-titres français du film ou les mettra à disposition sur son serveur FTP.



Les films sélectionnés seront présentés en version originale sous-titrée électroniquement en français et en anglais (si besoin). La traduction réalisée pour le sous-titrage électronique est la propriété du Festival de Lacoste (Pierre Cardin Evolutions)

Le Jury et les prix

Un jury composé de 7 personnalités qui seront dévoilés quelques semaines avant le festival, décernera le Prix qui sera alloué d'un montant de 3000€ pour le réalisateur. Il sera remis lors de la cérémonie de clôture le 30 juillet 2022.

Un prix du public doté de 1500€ sera également remis au réalisateur lors de la cérémonie de clôture.

S'ils ne sont pas présents lors de la remise des prix, les réalisateurs primés seront contactés en direct ou enverront un fichier film avec leur réaction et remerciements qui sera diffusé lors de la remise des prix.

Les ayants droit des films récompensés s'engagent à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel le libellé complet du prix.

Médias-communication

Les ayants droit d'un film sélectionné cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies et d'extraits de leur film (15% maximum de la durée totale du film) pour diffusion à des fins promotionnelles dans les publications du festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision, sur les réseaux sociaux et le site internet <https://www.festivaldelacoste.com>

La participation au festival implique l'acceptation sans réserve, du présent règlement. Le festival se réserve la décision finale sur toute question non prévue par le présent règlement. Le Tribunal civil de Paris est seul compétent en cas de litige.